

22 fév 2023 -12:35

## Ne pas encourager le don de sang au-delà de 65 ans

*La Belgique est de plus en plus souvent confrontée à des pénuries aiguës de sang de groupes sanguins spécifiques. À la demande du ministre de la Santé publique, le Conseil Supérieur de la Santé a réexaminé les dernières données scientifiques disponibles pour – éventuellement – relever l'âge maximal du premier don de sang. Bien qu'en théorie dans notre société davantage de personnes vivent en bonne santé jusqu'à un âge avancé, le Conseil recommande de ne pas encourager le don de sang des personnes de plus de 65 ans.*

## Législation actuelle

Aujourd'hui, la réglementation belge stipule que les personnes entre 60 et 65 ans révolus qui n'ont jamais donné de sang sont autorisées à donner, moyennant une évaluation positive réalisée par le médecin du point de collecte selon des critères bien définis. Ceci est conforme aux recommandations antérieures du Conseil de 2009 pour les *nouveaux* donateurs seniors. Les personnes de 66 ans ou plus qui ont déjà donné du sang au moins une fois, peuvent continuer à le faire sous réserve d'un accord médical et que le dernier don remonte à moins de 3 ans. Cependant, après avoir évalué l'état actuel des connaissances, le Conseil Supérieur de la Santé déconseille désormais le don de sang *régulier* aux personnes âgées de plus de 65 ans révolus.

## Âge plus élevé = risques plus élevés pour le primo-donneur

Les personnes âgées désirent contribuer à la vie de la société pendant leur temps libre. Une façon de faire preuve de solidarité est de donner régulièrement du sang. Cependant, chez les nouveaux donateurs de sang seniors, les réactions modérées à graves, telles que des évanouissements ou des convulsions, sont plus fréquentes. De tels événements peuvent provoquer un émoi profond tant chez le donneur lui-même que chez le personnel de collecte mais aussi chez les autres donateurs présents, qui pourraient être peu enclins à revenir. Par ailleurs, chez les personnes âgées, le rétablissement prend parfois plus de temps.

## Âge plus élevé = risques plus élevés pour le receveur

Indépendamment du risque plus élevé pour le donneur, le Conseil Supérieur de la Santé s'est également interrogé sur les risques encourus par le receveur. De toute évidence, la survenue d'éventuels problèmes de santé chez les receveurs de sang provenant de donateurs seniors réguliers devrait être mieux documentée en Belgique. En effet, des études sur le risque de transmission interhumaine par transfusion sanguine de certaines maladies neurodégénératives, tout comme de certains cancers, sont en cours. Il est donc trop tôt pour se prononcer à ce sujet. Mais on sait par contre que le nombre de personnes touchées par ces maladies augmente rapidement entre 65 et 70 ans. En outre, au stade précoce de ce genre de

maladie, le patient ne ressent aucun symptôme. Il n'est donc pas conscient du danger et il n'en parle donc pas au médecin de collecte. D'autre part, chez les séniors, les syndromes dans lesquels la maturation des cellules sanguines est gravement perturbée, sont également plus fréquents. Par conséquent, la qualité fonctionnelle des globules rouges, plaquettes et/ou globules blancs peut être altérée.

## Donner du sang est épanouissant

Si le Conseil Supérieur de la Santé accueille favorablement toute proposition susceptible de renforcer l'approvisionnement en sang, il rappelle cependant aussi que donner du sang n'est pas un droit. La sécurité de la chaîne transfusionnelle doit en tout état de cause rester la priorité absolue. Le Conseil recommande donc la prudence dans le relèvement de l'âge maximal pour le don de sang. Il est davantage favorable à un déploiement plus large et plus intense des campagnes de recrutement encourageant la population dans son ensemble et dans sa diversité à donner du sang.

[Vers l'avis complet](#)

Conseil Supérieur de la Santé  
Place Victor Horta 40/10  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 524 97 97  
<http://www.css-hgr.be>

Fabrice Péters  
Coordinateur général  
+32 486 31 47 59  
+32 2 524 91 74  
[fabrice.peters@health.fgov.be](mailto:fabrice.peters@health.fgov.be)

Sofie Verdoodt  
Responsable communication  
+3225249105  
+32478731183  
[sofie.verdoodt@health.fgov.be](mailto:sofie.verdoodt@health.fgov.be)